



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 13 décembre 2016

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2673 en date du 29 novembre 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction
des commissaires pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de
novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 22 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 13 décembre 2016 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2673

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau des commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 29 novembre 2016

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 2469.15 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

